



CABINET DU PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

**ADRESSE DE SEM LE PREMIER MINISTRE AUX PARTIS
POLITIQUES ET AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE
CIVILE RELATIVE A LA REFORME DE LA GOUVERNANCE
ELECTORALE EN CÔTE D'IVOIRE**

22 JUIN 2026

- **Monsieur le Vice-Premier Ministre,
Ministre de la Défense ;**
- **Mesdames les Ministres d'Etat ;**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents,
Secrétaires Généraux et Représentants
des Partis Politiques ;**
- **Mesdames et Messieurs les
Représentants des Organisations de la
Société Civile (OSC) ;**
- **Honorables invités ;**
- **Chers partenaires de la Presse ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

C'est un réel plaisir pour moi de vous retrouver aujourd'hui, dans le cadre de cette rencontre d'information consacrée à la réforme de l'organe de gestion des élections en Côte d'Ivoire.

Mesdames et Messieurs les Représentants des partis politiques et des organisations de la société civile,

Je voudrais, avant tout propos, vous adresser les salutations de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'État, dont la volonté constante est de faire de notre pays une nation de paix, de stabilité, de développement et de dialogue.

Je voudrais également vous exprimer mes sincères remerciements pour avoir répondu favorablement à l'invitation du Gouvernement.

Je me réjouis tout particulièrement de vos présences respectives et de qualité, qui traduisent à la fois votre engagement pour la démocratie et l'importance que revêt le sujet qui nous réunit ce jour pour la vie politique de notre beau pays.

Cette rencontre illustre, une fois encore, la qualité des rapports entre le Gouvernement, les partis politiques et la société civile, **sous la haute impulsion du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA.**

Mesdames et Messieurs,

La question électorale est un sujet complexe.

Elle est au cœur de l'exercice de la souveraineté par le peuple, à travers l'expression de son suffrage. Elle engage la légitimité des institutions. Elle renforce le contrat social. Elle est un socle pour la stabilité de l'État. Elle contribue, enfin, au rayonnement de notre pays dans la sous-région, en Afrique et dans le monde.

L'article 51 de la constitution de notre pays, consacre l'élection comme le mode d'exercice de la souveraineté par le peuple. L'élection

doit être organisée dans des conditions qui rassurent le peuple. D'où l'importance du ou des organes de gestion des élections.

C'est le sens de notre rencontre aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs,

La Côte d'Ivoire s'est dotée, au cours de son histoire, d'une architecture institutionnelle pour l'organisation des élections qui a évolué et épousé l'air du temps, avec des mutations dictées par les contingences politiques, historiques ou sociales du moment.

Ainsi, sur **la période de 1960 à 1990**, la gestion du processus électoral a été assurée par l'Administration, à travers le Ministère de l'Intérieur. L'organisation des élections reposait donc principalement sur les structures de l'administration publique.

Mais, avec la rupture du consensus politique intervenue en 1990, avec la fin du parti unique, le retour au multipartisme et la cristallisation du climat politique ayant abouti au coup d'Etat militaire de décembre 1999, la montée des exigences démocratiques, les crises de confiance, notre pays a progressivement ressenti la nécessité de doter le processus électoral d'un organe spécialisé.

C'est dans ce contexte que sont nées les Commissions électorales qui ont connu des mutations dictées par les contingences politiques, historiques et/ou sociales du moment.

Au cours de la phase qui pourrait être qualifiée de transitoire et couvrant la période de 2000 à 2001, la Commission Nationale Électorale (CNE), mise en place en août 2000, était fortement dominée par l'Administration et les Partis politiques avec une composition pluraliste intégrant les organisations de la société civile. Elle aura eu en charge l'organisation de l'élection présidentielle d'octobre 2000.

Après la crise post-électorale de 2000, une Commission Electorale Indépendante (CEI) sera créée en 2001, par la loi n°2001-634 du 9 octobre 2001, sous la forme d'une autorité administrative

indépendante, chargée d'organiser les élections, de gérer les listes électorales et de superviser tout le processus électoral. Cette loi consacre une réforme majeure du système démocratique et électoral ivoirien, en confiant toutes les prérogatives en matière d'organisation des élections à une Autorité Administrative Indépendante dotée de l'autonomie financière.

Cette étape ne doit pas être minimisée.

Elle a marqué la volonté de notre pays de faire évoluer son architecture électorale. Elle a permis d'organiser plusieurs scrutins. Elle a créé une mémoire institutionnelle. Elle a développé des compétences techniques. Elle a construit un maillage territorial. Elle a contribué, dans des circonstances parfois difficiles, à maintenir un cadre d'organisation des élections.

Mais l'histoire institutionnelle ne s'arrête jamais.

Aucune institution n'est figée. Aucun modèle n'est parfait. Ce qui a été une avancée hier peut devenir insuffisant demain, si les attentes de la société évoluent, si les exigences de confiance augmentent, si les pratiques démocratiques se transforment et si les citoyens demandent davantage.

La Commission Electorale Indépendante a ainsi été, à la demande des partis politiques plusieurs fois modifiée dans sa composition, à travers différentes lois et décisions respectivement en 2004, 2005, 2007, 2014, 2019, 2020, 2022.

Les réformes opérées, surtout à partir de 2014, l'ont été à la suite de dialogue avec les acteurs politiques et de la société civile, en vue d'instaurer la confiance entre la Commission Electorale Indépendante et l'ensemble des parties prenantes du processus électoral.

Mesdames et Messieurs.

Il convient de souligner à ce stade de mon propos, que la Commission centrale de la CEI en 2001 était composée comme suit :

- 01 représentant du Président de la République ;

- 01 représentant du Président de l'Assemblée Nationale ;
- 01 représentant du Conseil Economique et Social ;
- 02 Magistrats désignés par le Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- 02 Avocats désignés par le barreau :
- 01 représentant du Ministre de l'Intérieur ;
- 01 représentant du Ministre chargé de la Sécurité ;
- 01 représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- 01 représentant du Ministre chargé de la Défense ;
- 02 représentants de chaque parti ou groupement politique ayant au moins un député à l'Assemblée Nationale ou ayant remporté au moins une élection municipale.

A la suite de différentes phases du dialogue politique initié par le Chef de l'État, le 21 janvier 2019 et dont la dernière phase a eu lieu, le 16 décembre 2021, la CEI a été reformée pour tenir compte des nouvelles réalités politiques, notamment la sortie du PDCI-RDA du RHDP et la création du PPA-CI.

La composition de la CEI qui en a découlé se présentait alors comme suit :

- 01 personnalité proposée par le Président de la République ;
- 01 personnalité proposée par le Ministre chargé de l'Administration du Territoire ;
- 06 personnalités issues de la société civile, dont 01 avocat proposé par le barreau, 01 personnalité proposée par le Conseil National des Droits de l'Homme et 04 personnalités proposées par les organisations de la société civile ;
- 01 Magistrat proposé par le Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- 04 personnalités proposées par le Parti ou groupement politiques au pouvoir ;
- 05 personnalités proposées par les Partis ou groupements politiques de l'opposition.

Mesdames et Messieurs,

Sur la période 2001 à 2025, la Commission Electorale Indépendante (CEI), créée par la loi n° 2001-634 du 09 octobre 2001 et modifiée par les textes subséquents, a ainsi pu organiser : (i) quatre (04) scrutins

présidentiels ; (ii) un (01) scrutin référendaire ; (iii) plusieurs élections locales.

Ces scrutins ont concouru à la vitalité de notre démocratie, avec des cycles électoraux qui ont confirmé la maturité démocratique de la majorité de nos concitoyens et le bon fonctionnement de la CEI dans son ensemble, attestés par les décisions des juridictions nationales compétentes ainsi que par les avis et les observations d'acteurs nationaux et internationaux du processus électoral.

La CEI a eu des acquis. Elle a permis d'assurer la continuité de l'organisation électorale. Elle a conduit des opérations de révision de la liste électorale. Elle a supervisé des élections nationales et locales.

Elle a mobilisé des milliers d'agents, de membres de bureaux de vote, de superviseurs, de formateurs, d'observateurs et d'acteurs de terrain. Elle a contribué à renforcer certaines pratiques administratives et logistiques liées au vote. Elle a permis à des millions de citoyens d'exercer leur droit de vote.

Elle a aussi constitué un patrimoine documentaire, technique et opérationnel qu'il faudra préserver, évaluer et exploiter utilement dans le cadre du futur mécanisme.

Nous devons reconnaître ces acquis.

Mesdames et Messieurs

La recherche de la meilleure articulation pour notre système électoral doit être faite en ayant pleinement conscience de ce que la confiance entre les parties prenantes au processus électoral est un paramètre essentiel.

Les scrutins, à partir de 2000, ont très souvent exacerbé les fractures politiques et sociales, provoqué des crises post-électorales meurtrières (notamment en 2000, 2010 et 2020), fragilisé la cohésion nationale et freiné le développement économique de tout le pays. A titre d'exemple, rien que la crise post-électorale de 2010-2011 a enregistré plus de 3 000 morts. Près d'un million d'Ivoiriens ont dû fuir leurs foyers ou se réfugier dans les pays voisins, générant ainsi

une situation humanitaire d'urgence. A cela, se sont ajoutées la fragmentation sociale et ethnique, l'instabilité économique et la destruction d'infrastructures. Tout cela en raison d'un manque de confiance en nos institutions, en nous-mêmes et entre nous.

Mesdames et Messieurs,

L'histoire des élections en Côte d'Ivoire depuis 2000, nous enseigne une leçon : ni la présence des partis politiques ou de la société civile au sein des organes, ni l'équilibre arithmétique des forces au sein de la CEI, ni même le recours à des médiateurs internationaux, encore moins les phases successives de dialogue politique n'ont suffi à ramener durablement la confiance et la sérénité dans le jeu électoral dans notre pays.

C'est pourquoi, tirant la conséquence de la situation et fort de la normalisation définitive de la vie politique dans notre pays, le Gouvernement a pris en toute responsabilité, la décision, au cours du **Conseil des Ministres du 06 mai 2026**, de dissoudre la Commission Electorale Indépendante (CEI), dont le mandat des membres était arrivé à échéance.

Cette décision est en parfaite cohérence avec l'évolution positive de la situation politique de notre pays, le fonctionnement régulier des Institutions de la République, ainsi que les attentes exprimées par plusieurs acteurs politiques et de la société civile qui, du reste, ont salué unanimement cette décision.

Elle obéit surtout à un souci majeur, celui de doter notre pays d'une nouvelle gouvernance électorale répondant à l'impératif de consolidation de la démocratie, de la paix et de la cohésion nationale.

C'est un acte de responsabilité. C'est un acte d'anticipation. C'est un acte de réforme.

Oui, nous devons aller plus loin, parce qu'une démocratie qui veut avancer doit avoir le courage de perfectionner ses instruments.

Mesdames et Messieurs,

La conduite du processus électoral en Côte d'Ivoire repose sur une trentaine de tâches techniques qui s'appuient sur plusieurs composantes :

- a) l'élaboration des documents électoraux ;
- b) l'organisation matérielle du scrutin et la supervision de son déroulement ;
- c) le dépouillement, le recensement des votes et la proclamation des résultats ;
- d) la gestion des contentieux et le monitoring de synthèse de fin du processus.

Il convient de relever que sur les composantes susmentionnées les points critiques, sources de tension, sont essentiellement :

- premièrement, l'organisation matérielle des élections, avec la question de la liste électorale et de sa révision ;
- deuxièmement, l'opération de recensement et de comptage des voix ;
- troisièmement, le contrôle de la régularité du processus électoral pour s'assurer de sa conformité avec les textes en vigueur.

Dans la configuration de la CEI dissoute, toutes ces problématiques étaient prises en charge par elle, organe unique de gestion.

Mesdames et Messieurs,

Au regard de la persistance de ces questions, sources de tensions récurrentes, le Gouvernement a fait le choix déterminé de les adresser avec rigueur, en se fondant sur les principes suivants :

1) Premier principe

L'efficacité et la rigueur dans l'organisation matérielle des élections qui doivent reposer à la fois sur l'expertise des acteurs, leur impartialité et leur efficacité opérationnelle.

Car, organiser une élection est une opération complexe. Elle exige du droit, de la statistique, de la logistique, de la technologie, de la formation, de la communication, de la sécurité, de la gestion documentaire, de la cartographie, de la gestion des données, une capacité d'anticipation et des finances bien gérées.

Le processus électoral doit reposer sur une administration électorale moderne, professionnelle et compétente.

2) Deuxième principe

La neutralité, l'impartialité et la crédibilité dans le recensement et la compilation des votes, afin de renforcer la confiance, en rendant le verdict des urnes sur la base du vote des citoyens.

Il faut que chaque acteur puisse comprendre le chemin qui conduit, du vote exprimé dans un bureau de vote, au résultat proclamé par l'autorité compétente.

Les procès-verbaux, la centralisation, la remontée des résultats, leur publication, leur traçabilité et leur archivage constituent des moments sensibles du processus électoral. Ils doivent être entourés de garanties renforcées.

3) Troisième principe

Le renforcement du contrôle de la régularité du scrutin, afin d'inscrire le processus dans une dynamique d'amélioration continue, qu'il s'agisse de la transparence de l'ensemble du processus électoral ou du respect des textes qui l'encadrent.

En vue de prendre efficacement en charge toutes ces problématiques, le Gouvernement a conduit une réflexion qui s'appuie sur l'analyse du cycle électoral national, comme présenté ci-dessus, une revue des organes de gestion des élections dans le monde, tout particulièrement en Afrique et des missions d'approfondissement et d'imprégnations dans quelques pays de référence en Afrique, en matière d'organisation électorale.

L'objectif final était de s'inspirer de ce qu'il y a de mieux et suffisamment éprouvé avec des résultats probants, tout en tenant

compte des leçons tirées de l'évolution de notre système électoral et des attentes exprimées.

Au terme de ce processus d'analyse et de comparaison en vue d'affiner la réflexion, un groupe d'experts de haut niveau a conduit des missions, pour étudier en profondeur les systèmes électoraux qui ont favorisé l'enracinement de la démocratie avec plusieurs alternances au pouvoir et une stabilité relative du système électoral au cours des dernières décennies.

Au-delà des organes de gestion, les analyses et comparaisons conduites montrent que notre pays a enregistré une avancée notable en matière de biométrie, aspect pour lequel nous constituons un modèle de référence, dont l'expérience sert actuellement à de nombreuses réflexions sur le continent africain.

Mesdames et Messieurs,

Ce travail fait apparaître clairement que les systèmes électoraux africains qui se sont construits sur la base des dynamiques internes à chaque pays, diffèrent et sont fonction des problématiques qui se posent à eux.

C'est pourquoi et pour apporter des réponses précises aux problématiques soulevées plus haut, le Gouvernement travaille sur une architecture d'organisation des élections reposant sur trois (03) piliers distincts chargés d'assurer, dans la conduite du processus électoral, la mise en œuvre des principes évoqués plus haut:

- 1) Premier pilier : Un organe chargé exclusivement de l'organisation matérielle des élections.
- 2) Deuxième pilier : Un organe chargé du recensement des votes, afin de s'assurer de la qualité et de la sincérité des résultats ;
- 3) Troisième pilier : Un organe chargé de la supervision et du contrôle de l'ensemble du processus.

Mesdames et Messieurs,

Voici donc l'objectif poursuivi par le Gouvernement. En ce qui concerne les points clés de la réforme de la Gouvernance électorale en Côte d'Ivoire, le nouvel organe :

- Premièrement, sera un mécanisme électoral capable de garantir la rigueur de l'organisation matérielle du scrutin, la sincérité du comptage des voix, la transparence de la proclamation des résultats et la crédibilité de la supervision générale du processus.
- Deuxièmement, consolidera davantage la confiance à chacune des étapes décisives du processus électoral.
- Troisièmement, assurera la neutralité dans sa composition. Demeurera professionnel dans son fonctionnement et toujours transparent et crédible dans ses décisions. Sera conforme à la loi. Et accessible aux citoyens.

La transparence n'affaiblit pas l'État de droit. Elle le renforce.

Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement entend également inscrire cette réforme dans une logique de modernisation maîtrisée.

La technologie peut renforcer la transparence, faciliter l'inscription, la vérification, la communication, la géolocalisation des bureaux de vote, la formation des agents, la transmission des informations et la publication des données.

Mais elle doit être sécurisée. Elle doit être auditée. Elle doit être comprise. Elle doit être accompagnée d'une solution humaine et juridique.

Nous devons éviter deux erreurs :

- refuser toute modernisation par peur, ou
- introduire des outils technologiques sans pédagogie et sans maîtrise.

La bonne réforme est celle qui modernise en rassurant.

Le Gouvernement souhaite enfin que la réforme de la Gouvernance électorale s'accompagne d'un vaste effort collectif d'éducation civique et électorale.

L'organisation des élections ne commence pas le jour du vote. Elle commence dans les esprits. Elle commence dans les familles. Elle commence dans les communautés. Elle commence dans les associations. Elle commence dans les partis politiques. Elle commence dans les médias.

Un citoyen bien informé et bien formé est un citoyen moins exposé à la manipulation. Un électeur bien formé est un électeur qui rejette la violence. Une population bien sensibilisée est une population plus confiante.

Nous devons expliquer le droit de vote. Nous devons expliquer les procédures. Nous devons expliquer les délais. Nous devons expliquer les recours. Nous devons expliquer le rôle des institutions. Nous devons expliquer la différence entre contestation démocratique et violence destructrice.

À cet égard, la jeunesse ivoirienne doit être au cœur de cette pédagogie.

Notre jeunesse ne doit pas être instrumentalisée. Elle doit être formée. Elle doit être responsabilisée. Elle doit être associée. Elle doit être protégée. Elle doit être actrice d'une démocratie plus apaisée.

La réforme devra également mieux intégrer les préoccupations des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap, des citoyens vivant loin des centres urbains, des personnes âgées, des primo-votants et des Ivoiriens de l'étranger.

Une élection inclusive n'est pas seulement une élection où chacun a théoriquement le droit de voter. C'est une élection où chacun peut effectivement exercer ce droit, dans le respect des textes en vigueur.

Mesdames et Messieurs,

La réforme de la gouvernance électorale n'a de sens que si elle réduit les tensions, prévient les violences et renforce la cohésion nationale.

La compétition politique est légitime. La contradiction est normale. Le désaccord est démocratique. Mais la violence n'a pas sa place dans la République.

C'est pourquoi, très prochainement, le Gouvernement va proposer une nouvelle architecture pour l'organisation des élections dans notre pays, afin d'accroître davantage la confiance et de rassurer tous les acteurs.

Mesdames et Messieurs les responsables des partis politiques,

Vous êtes des acteurs essentiels de la démocratie. Sans partis politiques, il n'y a pas de compétition organisée. Sans partis politiques, il n'y a pas de choix politique structuré. Sans partis politiques, il n'y a pas de débat programmatique.

Mais nous avons ensemble une responsabilité immense. Nous devons travailler à renforcer la culture démocratique et civique de nos concitoyens, en privilégiant uniquement le recours aux voies légales.

Car la Côte d'Ivoire est plus grande que nos partis et/ou nos personnes.

Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile,

Votre rôle est indispensable. Nous comptons sur vous pour les efforts de formation et de sensibilisation ainsi que d'observation du processus électoral.

Nous avons besoin de vous comme force critique toujours responsable et positive pour faire avancer notre beau pays.

Mesdames et Messieurs les journalistes et hommes de médias,

Vous êtes au cœur de la démocratie moderne. Vous pouvez apaiser. Vous pouvez éclairer. Vous pouvez vérifier. Mais vous pouvez aussi, si vous n'y prenez garde, amplifier la peur, la rumeur et la division.

Le Gouvernement n'attend pas des médias qu'ils soient silencieux. Il attend qu'ils soient toujours professionnels. Il n'attend pas qu'ils

applaudissent. Il attend qu'ils vérifient la qualité de leurs informations. Il n'attend pas qu'ils renoncent à la critique. Il attend qu'ils distinguent la critique de la désinformation.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, avant de conclure, saisir l'occasion de cette rencontre pour inviter solennellement l'ensemble des responsables des partis politiques, des organisations de la société civile ainsi que tous les acteurs du système électoral de notre pays, à œuvrer ensemble à la préservation des acquis démocratiques et des importants progrès économiques et sociaux réalisés par la Côte d'Ivoire, dans un esprit de paix, de dialogue et de fraternité.

Nous devons travailler à restaurer et à anoblir l'élection en Côte d'Ivoire, comme mode d'expression de la volonté populaire, sans peurs, sans suspicions, ni procès d'intention.

Nous voulons que l'Ivoirien qui se rend au bureau de vote, soit davantage sûr que sa voix compte.

Nous voulons que le candidat qui perd, puisse mieux comprendre pourquoi il a perdu.

Nous voulons que le candidat qui gagne soit reconnu comme légitime. Nous voulons que le citoyen qui conteste puisse le faire dans un cadre légal.

Nous voulons que les observateurs puissent observer dans les meilleures conditions.

Nous voulons que les institutions soient respectées dans leurs missions au service de la République.

Nous voulons que les élections ne soient plus des moments de peur, mais des moments de choix.

Nous voulons que la Côte d'Ivoire continue d'être un pays de stabilité, de confiance et de progrès.

Je vous invite donc à faire confiance au Gouvernement qui ne recherche qu'une seule chose : trouver les meilleures solutions aux préoccupations des Ivoiriens et consolider durablement la paix, la démocratie et la cohésion nationale.

Mesdames et Messieurs,

La mise en place de nouveaux organes chargés de conduire le processus électoral ouvre une page nouvelle. Cette page, nous devons l'écrire dans la confiance, avec lucidité et courage, avec responsabilité au nom de l'amour que nous portons tous à notre chère Côte d'Ivoire.

Nous avons une histoire forgée par les épreuves que nous avons surmontées ensemble, en reconstruisant avec générosité notre pays. Nous partageons ensemble une foi commune en la grandeur de notre nation.

Nous ne devons pas laisser la question électorale fragiliser ce que tant d'Ivoiriennes et d'Ivoiriens ont contribué à rebâtir.

C'est sur cet appel à la responsabilité collective, à l'engagement patriotique et à la confiance républicaine que je voudrais clore mon adresse.

Mesdames et Messieurs,

Vous l'aurez noté, il s'agit d'une séance d'information sur les grandes idées qui vont guider le nouveau cadre de gestion des élections dans notre pays.

Je vous remercie une fois encore pour votre présence.

Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire.
Que Dieu bénisse son peuple.

Je vous remercie de votre aimable attention.